

La manutention portuaire



Les dockers travaillant dans les installations portuaires ont un métier présentant de lourdes contraintes physiques, même s'ils recourent presque toujours à de nombreux engins de levage et de déplacement des charges. Les conditions de travail en extérieur et/ou de nuit amplifient la fréquence et la gravité des risques physiques auxquels sont exposés les dockers.

Les dockers travaillant dans les installations portuaires ont un métier présentant de lourdes contraintes physiques, même s'ils recourent presque toujours à de nombreux engins de levage et de déplacement des charges, tels que grue, chariot élévateur automoteur, ...

Mais, même si les moyens de manutention mécaniques permettent de réduire les activités pénibles de manutention des dockers, les opérations conduites avec ces engins ne sont pas sans risques pour eux-mêmes ou leurs compagnons de travail : contraintes vertébrales, vibrations, traumatismes par contusions, écrasements, chutes...

Par ailleurs, les risques de l'élingage des charges ou ceux des autres accessoires de levage, rupture de l'élingue, déséquilibre et glissement de la charge, représentent de sérieux dangers pour le docker ou les travailleurs à proximité. Enfin, l'utilisation de fongicides et pesticides pour protéger les denrées alimentaires ou végétales transportées, les fumigations de l'intérieur des conteneurs ou des cales des navires, les poussières de ciment, les vapeurs d'hydrocarbures exposent les dockers à des risques chimiques lors de la pénétration dans les conteneurs ou lors de la manipulation des marchandises en vrac.

Les conditions de travail en extérieur et/ou de nuit amplifient la fréquence et la gravité des risques physiques auxquels sont exposés les dockers.

Pour prévenir les risques de la manutention portuaire, l'application des mesures réglementaires et organisationnelles, l'entretien régulier des engins, la formation aux techniques et aux bonnes pratiques de port des charges et d'arrimage, les vérifications et la mise en œuvre de procédures de contrôle permettant de déceler toute détérioration ou défectuosité des accessoires et des engins de levage, le respect des charges maximales d'utilisation et du bon alignement du centre de gravité, le port d'EPI appropriés (chaussures de sécurité, gants et casques de protection, combinaison de travail, gilet de signalisation, harnais, masque respiratoire) sont des mesures essentielles de réduction des dangers auxquels les dockers sont exposés et pour mieux lutter contre une sinistralité qui reste importante.

Pour chaque établissement portuaire, il convient d'évaluer les risques professionnels des dockers et de rédiger le Document Unique de Sécurité en appréciant à la fois l'environnement matériel et technique et l'environnement managérial et organisationnel.

La retranscription de cet état des lieux dans le Document Unique doit conduire à l'élaboration d'un plan de prévention correspondant aux risques identifiés et à l'information et à la formation des travailleurs.

Les principaux risques de la manutention portuaire

Les dockers (ou débardeurs) sont les travailleurs qui sont chargés de l'ensemble des opérations de manutention entre les navires et la terre, procédant au chargement ou au déchargement des cargaisons des navires dans les ports de marchandises : ces opérations concernent principalement le transbordement de charges volumineuses, dont des conteneurs de plusieurs tonnes, des palettes, des produits en vrac, ... à l'aide d'appareils de manutention et de levage.

Le métier de docker comporte plusieurs tâches différentes :

- préparation des accessoires de levage (élingues, chaînes, palonnier ...) et accrochage ou décrochage des charges pour l'embarquement ou le débarquement,
- manœuvre d'un chariot élévateur,
- guidage d'une grue ou d'un portique de manutention,
- accorage (fixation des véhicules ou des conteneurs, par des sangles ou des barres, sur les cargos),
- arrimage et le désarrimage des charges,
- utilisation d'une trémie pour charger ou décharger un vraquier,
- chargement et déchargement des bagages et des provisions pour les paquebots et navires de croisière,
- déplacement manuel de caisses et colis divers.

Les nouvelles méthodes de manutention, de transport par conteneur, de développement de la palettisation ont permis de réduire l'effort physique nécessaire aux déplacements de marchandises, avec une mécanisation devenue quasi intégrale dans la plupart des ports. Des systèmes d'unité de charge (groupement des colis pouvant être manutentionné en bloc) et la mécanisation des opérations de manutention ont modifié la configuration des navires, porte-conteneurs, transporteurs en vrac (vraquiers) ..., et ont entraîné une sophistication de plus en plus grande des infrastructures de manutention portuaire.

Les nouvelles méthodes de manutention exigent une certaine polyvalence des dockers, avec la nécessité d'une formation adaptée à des tâches multiples et à la conduite d'engins : si les nouvelles techniques de manutention des cargaisons facilitent un travail physique très astreignant, elles exigent aussi une main-d'œuvre plus qualifiée à la fois pour la productivité et la sécurité du travail.

Les conditions de travail des dockers sont aussi influencés par le travail en extérieur quelles que soient les conditions climatiques (chaleur, froid, vent, givre, pluie) et par le travail de nuit, car les arrivages dans les ports peuvent être nocturnes et les horaires des marées peuvent conditionner le déchargement de nuit de certains navires.

Ces conditions de travail font qu'il est impossible d'éliminer tous les risques par la mise en place de protections collectives et il faut donc recourir impérativement aux équipements de protection individuelle :

- Des chaussures de sécurité répondant à la norme NF EN 345 antidérapantes, avec embout renforcé (type S3),
- Des gants de protection contre les risques mécaniques (norme NF EN 388), l'abrasion et la perforation,
- Un casque de protection (norme NF EN 397),
- Gilet de signalisation ou brassards luminescents,
- Protections auditives (coquille antibruit, bouchons d'oreille) en cas d'exposition à un bruit supérieur à 85 dB,
- Lunettes anti UV,
- Vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques,
- Masque respiratoire avec filtre adapté, combinaison et gants de protection chimique en cas d'exposition chimique,
- Harnais muni d'un dispositif antichute en cas d'évolution en hauteur.

Les risques physiques du docker

- Les chutes

Les chutes de plain-pied par glissades du fait de sols souvent humides ou rendus glissant à la suite de salissures de déchets, ou par trébuchement sur des sols inégaux ou encombrés entraînent de nombreuses lésions physiques cutanées et/ou ostéoarticulaires : foulure, entorse, contusions, plaies cutanées et hémorragies, fractures. Ces risques sont aggravés par l'éventuelle chute du quai dans les eaux du port et risque de noyade et d'hypothermie.

Les chutes de hauteur, suite à l'absence de garde-corps ou à des rambardes détériorées ou dans ou depuis des conteneurs, sont à l'origine de graves accidents.

- Les manutentions manuelles

Les dangers sont liés à la nature des charges, au nombre excessif de manipulations et au mouvement de torsion, déplacement, soulèvement. Les lombalgies d'effort sont fréquentes lors de la manutention du matériel de calage et d'arrimage ou le transport d'outils ou de colis ou de bagages.

Non seulement les risques d'accidents de travail concernent le dos (lombosciatiques) mais aussi les membres inférieurs (entorses ...) ou les extrémités (coincement des doigts ...) et le vieillissement progressif des structures ostéoarticulaires peut aboutir à une inaptitude professionnelle, ce qui, de par leur fréquence et leur impact, tant médical que socioprofessionnel, constitue un problème majeur de santé au travail des dockers.

De plus, les surfaces anguleuses ou rugueuses, les chutes d'objets figurent parmi les causes de blessures, de lacérations, de contusions ou de traumatismes crâniens pendant les opérations de manutention manuelle. Le travailleur peut également subir ces blessures s'il tombe ou s'il entre en collision avec des objets.

- Les manutentions mécaniques

Les appareils et engins de levage de charges (grues, portiques...) représentent des risques majeurs pour la sécurité des travailleurs et des usagers sur les installations portuaires : les pertes ou chutes de charges manipulées, les bris de matériels et chutes d'objets divers, les trébuchements lors des déplacements sur marchepied, les chutes de hauteur ou en gravissant ou en descendant de l'échelle de montée.

Les risques d'accident vis-à-vis des tiers en cas de mauvaise manœuvre avec heurt du personnel du port avec la charge sont importants.

Les chariots automoteurs, engins de manutention équipés d'une fourche frontale permettant de soulever, de déplacer des palettes, des conteneurs ou des caisses, exposent les dockers à des situations de travail contraignantes.

L'exposition quotidienne du conducteur aux vibrations transmises à l'ensemble du corps, les nombreuses contraintes posturales dues au travail sur sol plus ou moins accidenté, le bruit permanent du moteur sont préjudiciables à sa santé : troubles musculosquelettiques induits par les nombreuses rotations du tronc et de la tête, lombalgies liées aux vibrations, affections professionnelles provoquées par les bruits.

Les déplacements et les manœuvres des engins sur la zone portuaire peuvent générer des risques de heurts avec les autres travailleurs à pied ou le public, des collisions avec d'autres engins ou avec un élément de bâtiment ou une structure de l'environnement de travail (dont retour de volant lorsque la roue heurte un obstacle).

Des risques de traumatismes sont provoqués par la chute de la charge (principalement depuis les fourches) ou en montant ou en descendant du chariot, et par l'éjection du siège et écrasement par le chariot lors d'un éventuel renversement.

- L'élingage

L'élingage consiste à accrocher des charges isolées à un appareil de levage ou les décrocher pour pouvoir effectuer le chargement et déchargement des camions, des wagons, des cargos. Les accessoires de levage permettent de soulever, déplacer, descendre une charge lors des opérations de manutention avec un engin de levage.

Une élingue est un accessoire de levage qui sert de lien entre un appareil de levage muni d'un crochet et une charge et l'élingage regroupe toutes les opérations de mise en œuvre des élingues, en câble métallique, en chaîne ou en textile, et autres accessoires de levage (palonnier, clé de levage, pinces, ...).

Les risques de rupture de l'élingue, de déséquilibre et de glissement de la charge représentent de sérieux dangers pour l'élingueur ou les travailleurs à proximité : écrasement ou heurt par chute totale ou partielle ou déplacement imprévu de la charge ou du crochet d'accrochage, coincement ou lacération des mains et des bras lors de la mise en tension de l'élingue ... Ces types d'accident sont fréquents et entraînent de graves blessures (fractures ou écrasement des membres, traumatismes crâniens), dont certaines sont mortelles.

Pour prévenir les risques de l'élingage, la bonne gestion des élingues (identification, stockage, rebut), les vérifications permettant de déceler toute détérioration ou défectuosité des accessoires de levage (les températures d'utilisation, les agents chimiques, l'usure modifient les caractéristiques des élingues), le respect des charges maximales d'utilisation et du bon alignement du centre de gravité et autres méthodes d'élingage, sont des mesures essentielles de réduction des dangers auxquels les élingueurs sont exposés.

Les risques thermiques des dockers

Le travail en extérieur conduit les dockers à être exposés aux ultraviolets (UV), aux intempéries, au froid ou à la chaleur, et à l'humidité. Ces conditions climatiques variables (gel, chaleur, pluie) accentuent les risques liés aux postures de travail contraignantes et ne permettent pas de travailler en toute sécurité (orage, vents violents, sols verglacés...).

L'exposition fréquente aux UV peut être responsable de cancers de la peau, d'ophtalmies (brûlure de la cornée), et, en tout cas, d'érythème solaire (coup de soleil).

Les problèmes de santé dus à la chaleur et à l'action prolongée du rayonnement solaire sur la tête (effets de l'insolation, de la déshydratation...) génèrent des risques de malaise général, de crampes musculaires, de pertes de connaissance, qui peuvent être vitaux dans les cas extrêmes (coup de chaleur). Indirectement, le travail par fortes chaleurs augmente aussi les risques d'accidents du travail par la fatigue, la sudation, la diminution de la vigilance.

Pour des travaux en extérieur, le risque lié au froid est accru par une exposition au vent (refroidissement éolien) et à l'humidité. Le refroidissement des parties du corps peut provoquer des engelures, lésions cutanées qui deviennent rouge violacées, douloureuses, avec des crevasses et/ou des phlyctènes. Les mains et les pieds (surtout doigts ou orteils) ont tendance à se refroidir plus rapidement que le torse : l'exposition au froid est susceptible de déclencher le syndrome de Raynaud (doigts blancs et douloureux par vasoconstriction). Comme pour la chaleur, le froid entraîne des risques indirects, favorisés par la diminution de la dextérité due au refroidissement des extrémités, à la diminution des performances musculaires et à l'incapacité à effectuer des mouvements fins. La vigilance mentale est également réduite en raison de l'inconfort causé par le froid.

Les risques chimiques des dockers

Les dockers sont exposés à la toxicité de l'air lors de l'ouverture des conteneurs maritimes qui renferment des produits chimiques dangereux, notamment des produits de fumigation, des fongicides pour le bois, des pesticides pour les denrées alimentaires ou végétales notamment les céréales dont le soja, utilisés pour éliminer les champignons, rongeurs et insectes. En particulier, l'intérieur des conteneurs est régulièrement soumis à des gaz de fumigation, vapeurs désinfectantes (assainissement) ou toxiques (destruction des nuisibles) très nocives.

L'exposition des dockers à ces produits phytosanitaires est génératrice de risques chimiques par voie cutanée ou respiratoire et peut occasionner des troubles : maux de tête, nausées, vomissements, vertiges, paresthésie (trouble de la sensibilité) ; mais potentiellement à long terme, l'impact de ces substances sur la santé présente des risques cancérogènes, neurotoxiques, de perturbation endocrinienne (reprotoxicité) pour une exposition chronique et élevée.

La manutention du vrac (produits solides tels que le charbon, le minerai de fer, les engrais,...), des cargaisons de ciment, expose aussi aux poussières, dont celles de silice. Des risques pour les voies respiratoires (rhinite, bronchite, asthme) existent, ainsi qu'éventuellement la silicose.

Le travail de finition de cales de navire expose aux hydrocarbures dont l'inhalation des vapeurs affectent des organes cibles divers (irritations des yeux et de la gorge, nausées, maux de tête...) et renferment du benzène, benzopyrène ... qui sont des composés cancérogènes.

L'étiquetage des conteneurs et l'aération d'une durée suffisante avant de pénétrer dans les conteneurs susceptibles de risque chimique ainsi identifié, le port d'un masque respiratoire avec filtre adapté, de combinaison et de gants de protection chimique sont des mesures de prévention à adopter systématiquement

